

Information clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE

Code ISIN : FR0012881670

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance internationaux ".

Objectif de gestion : L'OPCVM est un fonds nourricier de l'OPCVM GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE (part I). Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis +20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis +20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis, en constituant un portefeuille d'OPC investissant sur cette classe d'actifs.

La performance de l'OPCVM GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en Euros) coupons nets réinvestis +20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global Composite (en Euros) coupons nets réinvestis +20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) coupons nets réinvestis.

L'OPCVM est composé en totalité et en permanence de parts I de l'OPCVM GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE et, à titre accessoire de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant sélectionnera les OPC mis dans le portefeuille selon deux approches successives:

- Une étape quantitative où la performance corrigée du risque de l'OPC est analysée par rapport aux OPC pairs.
- Une étape qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion. La phase de sélection se solde par la notation formelle des fonds préalablement à tout investissement. Ces notations sont ensuite revues périodiquement et les OPC sous-jacents font l'objet d'un suivi mensuel de leurs performances.

Le FCP est investi à 80% minimum dans des OPC de droit français ou européen, eux-mêmes investis principalement en obligations d'émetteurs émergents (Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique), ainsi qu'en parts ou actions de "closed-end funds" (parts cotées de fonds d'investissement étranger) répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont cotées sur un marché réglementé.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 10.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :

- Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% de leur actif net dans d'autres OPCVM.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en cumul en FIA ou en autres fonds d'investissements de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer et/ou couvrir et/ou arbitrer le portefeuille face aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

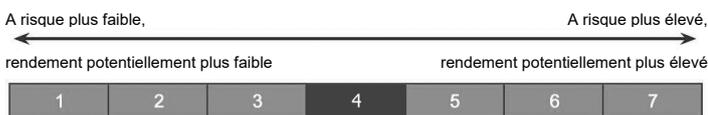
Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 2 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12h.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris). Les demandes de souscriptions et rachats sont effectuées à valeur liquidative du lendemain.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition au risque de taux et au risque de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle défaillance ou dégradation de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **L'utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre OPCVM sont expliquées dans la rubrique «Modalités de souscriptions et de rachats» de son prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,75 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	1,90 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

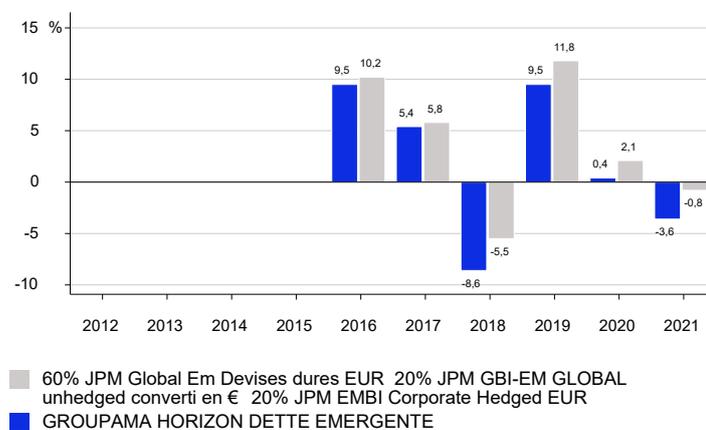
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus.

Performances passées



La performance du nourricier sera identique à celle du maître minorée des frais de gestion du fonds nourricier. Elle pourra en conséquence être inférieure à l'indicateur de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances seront calculées en euro.

A compter du 2 août 2016, l'OPCVM maître change d'indicateur de référence. Sa gestion n'étant pas indiciaire, sa performance ne s'applique pas en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois l'indice composite 60% JP Morgan Emerging Markets Global Bond Index (couvert en euros) + 20% JP Morgan Government Index Emerging Markets Global composite (en euros) + 20% JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified (couvert en Euros) peut être un élément d'appréciation a posteriori. Les performances antérieures au 2 août 2016 ont été réalisées dans le cadre d'une gestion différente de celle actuellement pratiquée.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 28 septembre 2015

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique: FCP de droit français. Cette part est ouverte à tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support aux contrats d'assurance-vie.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS.

Le prospectus, le DICI, les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent également être fournis sur demande.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com ou sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 juin 2022.